



PROGRAMME DE FORMATION

METIERS - ADR 1.3 – Formations

@M1COL – @M1COL - RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN COLIS

Objectifs opérationnels

Connaître les risques présentés par les marchandises dangereuses.
Maîtriser les informations, les exigences réglementaires et appliquer correctement les réglementations applicables au transport de marchandises dangereuses en colis.
Développer un esprit de sécurité et de prévention.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 1.3 de l'A.D.R.

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public visé

Encadrement, maîtrise, personnels logistiques, commerciaux et administratifs.

Organisateurs ayant à orienter, décider ou contrôler le respect et l'application de la réglementation du transport des marchandises dangereuses en colis.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A l'issue de la formation le stagiaire connaîtra la réglementation ADR pour le transport en colis et connaîtra les risques présentés par les matières dangereuses

Moyens et supports pédagogiques

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme e-learning. Le déroulement et le suivi de l'action de formation sont réalisés via l'interface Web sous forme de questions / réponses, supports de cours vidéo et présentation diaporama on line. Un outil informatique compatible avec l'environnement e-learning muni d'une connexion Internet adaptée et d'une « carte son » devra être mis à la disposition de l'apprenant par l'entreprise.

Nature et périodes de réalisation des travaux demandés au stagiaire : Suivi et réalisation du parcours de formation préconisé par module successif

Réalisation des exercices et quizz proposés en cours de formation

Évaluations des connaissances intermédiaires et finales sous forme de QCM

Encadrement

Possibilité de contacter un formateur référent et une assistance technique

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut suivre la formation ou et quand il le souhaite pour une période d'un mois.



PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation

- A- Caractéristiques et dangers des produits.
- B- Prévention des risques et équipements de protection.
- C- La réglementation du transport des marchandises dangereuses.
- D- Classement des marchandises.
- E- Emballage, marquage et étiquetage des colis.
- F- Les différents cas de dispenses.
- G- Chargement et déchargement, protocole de sécurité.
- H- Transport et signalisation.
- I- Les documents réglementaires.
- J- Responsabilités des acteurs du transport.
- K- La sûreté.
- L- Les déchets dangereux.

Compter 30 minutes par module

